

Séance du 30 septembre 2026

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,
LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., DEJAEGERE N.,
Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Sur proposition de Monsieur le Directeur financier;

Vu l'article 9 du R.G.C.C. (règlement général de la comptabilité communale) stipulant
que le conseil communal peut inscrire des crédits en vue de les affecter au fonds de
réserve extraordinaire :

Attendu que les soldes d'emprunts suivants peuvent y être transférés;

1)	77101/72360.2023	Projet 2023/7	Travaux d'aménagement du musée	6,05 €
2)	76401/72360.2021	Projet 2016/23	Travaux d'aménagement de la Perche couverte	44 781,42 €
3)	56301/72460.2021	Projet 2021/16	Travaux de la toiture du camping	5 271,12 €
4)	10404/72360.2022	Projet 2021/4	Travaux d'aménagement de la maison communale de Bernissart	41 199,99 €
5)	42103/73160.2020	Projet 2020/35	Travaux de voirie PIC 2019-2021	10 219,09 €

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation;

DECIDE :

Article 1 : de transférer les montants repris ci-dessus soit un total de **101.477,67 €** sur fonds
de réserve extraordinaire du budget 2026.

Article 2 : d'envoyer cette décision à Monsieur le Directeur financier.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN

